



Établissement intérieur

COMPTOIR D'ACCUEIL

- Un comptoir d'accueil de plus de 2 000 mm de long doit avoir au moins une section sans obstacles. Pour se faire, il est possible d'abaisser une partie du comptoir ou d'ajouter une tablette rétractable en fonction des critères suivants :
- Surface du comptoir à une hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol ;
- Dégagement pour les jambes sous le comptoir d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Comptoir accessible depuis l'entrée via un parcours sans obstacles.

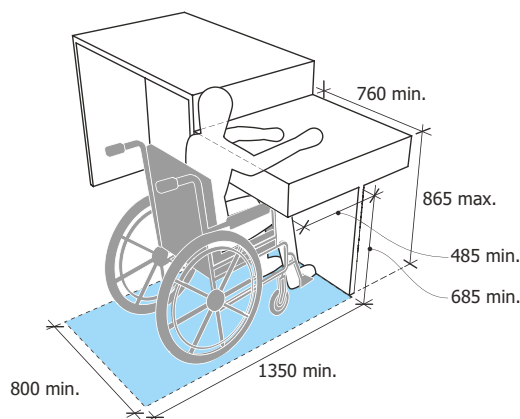


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

ÉTAGES

- Tous les étages ouverts au public doivent être accessibles. L'équipement nécessaire (ascenseur, monte-personne ou plate-forme élévatrice) doit répondre aux critères suivants :
- Dimensions minimales de 1 500 mm de longueur sur 800 mm de largeur lorsque le bâtiment à une superficie de 600 m² et moins.
- Accommoder une civière de 2 010 mm de longueur sur 610 mm de largeur en position horizontale si le bâtiment à une superficie de plus de 600 m². La superficie intérieure doit être d'au moins 2,2 m².
- Synthétiseur vocal annonçant les étages desservis.
- Signaux sonores à chaque palier indiquant le sens du déplacement.

- Commandes à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.
- Caractères en braille et en relief correspondants aux commandes.

TÉLÉPHONE PUBLIC

- Situé préférablement dans une alcôve afin d'éviter de créer des obstacles aux personnes ayant une déficience visuelle.
- Fente à monnaie et commandes situées à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.
- Offrir différentes options pour les personnes ayant une déficience auditive, notamment un appareil télécriteur pour sourds (ATS).
- Si le téléphone mural est situé au-dessus d'une section de comptoir conforme, ce dernier doit comporter les éléments suivants :
- Surface horizontale située à au plus 865 mm au-dessus du sol.
- Profondeur d'au moins 305 mm.
- Dégagement d'au moins 250 mm de largeur sur 250 mm de hauteur situé au-dessus du comptoir.

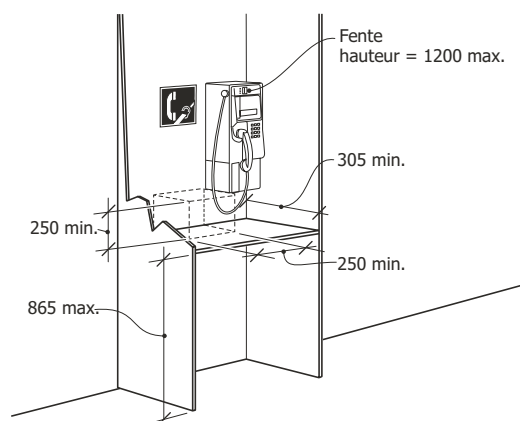


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

POSTE D'ORDINATEUR

- Doit respecter les deux premiers points du paragraphe « Comptoir d'accueil ».
- Arêtes/angles du poste doivent être idéalement arrondies.



Établissement intérieur

MACHINE DISTRIBUTRICE

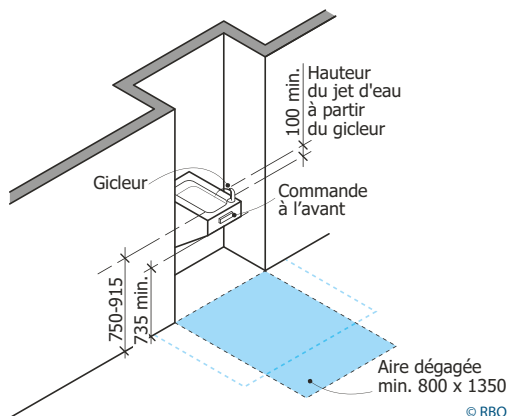
- Accessible via un parcours sans obstacles ;
- Fente à monnaie et commandes situées à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.

FONTAINE D'EAU

- Être situées le long d'un parcours sans obstacles.
- Préférentiellement être située en retrait du corridor de circulation afin d'éviter de créer des obstacles aux personnes ayant une déficience visuelle.
- Comporter des commandes faciles à utiliser, automatiques ou situées à l'avant ou sur les deux côtés.

Avoir un gicleur qui :

- Est situé près de l'avant, à une hauteur comprise entre 750 mm et 915 mm au-dessus du sol.
- Dirige le jet d'eau dans une trajectoire quasi parallèle au-devant de la fontaine, à une hauteur d'au moins 100 mm.
- Offrir à l'avant, une aire dégagée d'au moins 800 mm sur 1 350 mm.
- Si elles sont accessibles par l'avant, comporter un dégagement pour les genoux d'une hauteur de 735 mm.



ANIMAUX D'ASSISTANCE

- Une personne handicapée a le droit de circuler en tout temps avec son animal d'assistance et ne peut pas se voir refuser l'accès aux endroits publics.
- Proposer un endroit approprié comme aire de repos pour les animaux d'assistance.
- Prévoir un et/ou des abreuvoirs pour les animaux d'assistance dans cette aire de repos.
- Aménager une aire de soulagement pour les animaux d'assistance.

AIRE DE REPOS

- Aménager un endroit de repos en retrait, tranquille, intime, propre et sécuritaire, particulièrement si vos opérations attirent de grandes foules et durent plus de quelques heures. Permet d'offrir l'environnement nécessaire pour différentes situations : problèmes de santé mentale, difficultés sensorielles, fatigue, etc.
- Disposer minimalement d'un lit, d'une table avec chaise, d'un lavabo accessible et d'une trousse de premiers soins dans cette aire de repos.